

Impôts & défiscalisation en France

[**Guide 2021**]



Confiance invest



Vous payez des impôts et la défiscalisation est une option que vous envisagez ? L'objectif de ce guide est de vous présenter les différentes solutions qui s'offrent à vous pour réduire votre imposition.

Si vos impôts commencent à atteindre un seuil qui vous incite à réfléchir aux possibilités de diminuer cette pression fiscale, ce guide est fait pour vous.

Il est très difficile de trouver des renseignements précis et adaptés à votre situation sur les réductions d'impôts et la défiscalisation. Vous pouvez, bien sûr, consulter un avocat fiscaliste, mais il vous facturera plusieurs centaines d'euros pour vous communiquer ces informations. Et même avec cette démarche, vous n'êtes pas sûr de vous y retrouver. Il existe aujourd'hui plus de 450 niches fiscales en France. Le but de ce guide est de vous aider à y voir plus clair en vous présentant les grandes familles de la défiscalisation.

Il existe en France 3 types de réductions d'impôts et défiscalisation

• La déduction fiscale

Elle consiste à déduire une partie de vos revenus du montant de votre revenu imposable. Ce n'est donc pas une réduction d'impôts directe. Mais en réduisant vos revenus imposables, elle va diminuer indirectement votre facture fiscale.

Exemple : déduction fiscale de 10 000€ : vous déduisez de vos revenus 10 000€, ce qui va faire baisser votre imposition.

• La réduction fiscale

C'est une « vraie » réduction directe de vos impôts. C'est une part du montant de vos impôts qui est directement réduite.

Exemple : réduction fiscale de 10 000€ : vous défalquez directement du montant de vos impôts la somme de 10 000€

• Le crédit d'impôts

Il s'agit également d'une réduction fiscale. Avec pour distinction le fait que si cette réduction excède votre montant d'imposition, vous percevez la différence entre les 2.

Exemple : votre crédit d'impôts est de 10 000€ : mais votre imposition ne dépasse pas 6000€. Vous n'avez plus d'impôts à payer mais au contraire vous percevez les 4000€ supplémentaires qui correspondent à la différence entre votre crédit d'impôt et votre imposition prévue.

Maintenant que vous connaissez les différentes formules concernant vos économies d'impôts et la défiscalisation, passons-en revue les options qui s'offrent à vous dans chaque catégorie.



Les grandes familles françaises de la défiscalisation.

Les solutions pour réduire vos impôts peuvent être classées en 4 grandes familles. Chacune correspond à la situation du foyer fiscal et à son objectif.

- Réduire vos impôts en déduisant les frais liés à l'entretien du domicile et à la vie familiale.
- Opter pour l'optimisation fiscale de votre impôt sur le revenu à travers les dons.
- Investir pour économiser vos impôts.

Impôts et défiscalisation : La famille de la maison

L'Etat français vous donne la possibilité de réaliser une économie d'impôts dans le cadre des charges liées à votre habitation et votre vie familiale

- Les dépenses que vous effectuez pour tous les travaux visant à améliorer les performances énergétiques de votre logement (fenêtres, panneaux solaires etc) vous ouvrent le droit à un crédit d'impôts. Celui-ci ne peut dépasser 16 800€ avec un plafond correspondant à 30% de la somme investie.
- Tous les frais d'aménagements concernant l'accessibilité des personnes âgées ou handicapées sont également déductibles de l'impôt sur le revenu. Là aussi c'est un crédit d'impôt plafonné à 25% de la somme investie.
- L'emploi d'un salarié à domicile permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 12 000 euros. Pour bénéficier de cette réduction, les salariés doivent effectuer des tâches à caractère familial ou ménager : garde d'enfants, soutien scolaire, assistance aux personnes en difficulté, ménage, jardinage, assistance informatique ou promenade d'animaux de compagnie.



Impôts et défiscalisation : La famille des dons

Vous pouvez également bénéficier d'économies d'impôts grâce au système des dons.

• Les dons à vos proches

Vous pouvez donner jusqu'à 31 865€ à vos enfants ou petits enfants tous les 15 ans, sans que ce montant soit assujéti à l'impôt.

• Les dons aux associations

La réduction d'impôt est plafonnée à 750 euros pour un montant maximum de 1000€ (soit 75% de réduction d'impôt mais sur un faible montant)

• Les dons aux organisations syndicales

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 66% du montant du don plafonné à 1% de vos revenus.

Si ces 2 premières familles impôts et défiscalisation vous permettent effectivement de faire baisser votre note fiscale, il vous faut d'abord vous acquitter des montants à payer. En simplifiant on pourrait sous-titrer cette formule ainsi « donnez-moi 10 000€ je vous en rends 5 ». Il n'y a ici aucun réel capital constitué mais simplement une dépense qui vous permet de baisser artificiellement votre imposition. En effet, vous avez bien dépensé par ailleurs l'argent économisé sur vos impôts

Impôts et défiscalisation : La famille des investissements non-immobiliers

Différentes formules d'investissements non-immobiliers vous permettent de bénéficier d'une défiscalisation.

- Souscrire au Capital d'une PME vous offre la possibilité de réduire vos impôts à hauteur de 18% du montant de votre investissement. Dans la limite de 50 000€ si vous êtes célibataire et 100 000€ couple.
- Investir dans l'industrie cinématographique à raison de 18 000€ maximum. Vous bénéficiez alors d'une réduction d'impôts plafonnée à 5400 €, soit 30% du montant investi
- Financer l'acquisition d'une parcelle de domaine viticole pour un montant maximum de 15 000€ et une défiscalisation de 30%, soit 4500 € maximum
- Une autre option vous permet d'investir dans un groupement forestier pour un montant maximum de 5700 € afin obtenir une réduction d'impôts de 18% du montant versé, soit 1026€ maximum.



impôts et défiscalisation : **La famille des investissements immobiliers**

Les dispositifs de défiscalisation issus d'un investissement immobilier locatif sont nombreux.

- **La loi Pinel :**

le dispositif le plus connu et le plus intéressant fiscalement, vous permet d'acheter un bien immobilier neuf que vous mettez en location pour une durée de 6,9 ou 12 ans. En contrepartie l'état vous octroie une réduction d'impôts qui peut aller jusqu'à 21% du montant total de votre achat soit 63 000 € .

- **La loi Censi-Bouvard :**

Ce dispositif vous permet également d'acheter un bien immobilier à mettre en location contre une réduction d'impôts. A la différence que ce dispositif concerne uniquement les biens en résidence de services (résidences étudiantes, seniors etc). Votre réduction d'impôts correspond à 11% du montant investi, pour une mise en location de 9 ans minimum

- **Le dispositif LMNP :**

Il vous permet d'acheter un bien meublé que vous mettez en location. Cependant, la défiscalisation prend ici une forme différente. Vous percevez des loyers qui sont exonérés d'impôts. Et l'Etat vous restitue la TVA de votre achat, si vous conservez le bien plus de 9 ans.

- **La loi Malraux :**

Cette loi est destinée à favoriser l'achat et la rénovation d'un bien immobilier en secteur historique pour le mettre en location. Ici l'économie d'impôts est une déduction fiscale, c'est-à-dire que vous soustrayez une somme de vos revenus et pas directement de vos impôts. Vous pouvez, dans ce cadre, déduire de vos revenus jusqu'à 30% du montant des travaux engagés.

Utiliser l'argent de vos impôts et la défiscalisation pour vous constituer un patrimoine ou un capital

La formule de défiscalisation la plus intéressante pour les contribuables est sans aucun doute l'investissement immobilier. En effet, plusieurs dispositifs vous permettent de vous constituer un patrimoine immobilier important en optimisant, ou même en utilisant directement l'argent de vos impôts pour financer votre investissement locatif. Une contribution significative à votre effort d'épargne pour vous constituer un patrimoine, qui générera à terme des revenus complémentaires grâce aux loyers perçus. Ou encore à obtenir un capital significatif lorsque vous revendrez votre/vos bien(s) immobilier(s) si vous choisissez d'opter pour la revente.

Vous l'aurez compris la défiscalisation en France est un domaine vaste et complexe. En général, les dispositifs de défiscalisation ont pour objectif de créer des emplois. Mais aussi d'encourager l'investissement, la générosité pour les œuvres caritatives, ou encore soulager les français de certaines charges familiales. A vous de choisir celui qui est le mieux adaptée à votre situation, fiscale et personnelle.

Toutes les économies d'impôt concernant la maison et l'immobilier sont cumulables mais limitées à un plafond annuel de 10 000€. Si vous optez pour l'investissement locatif en loi Pinel, vous pouvez financer jusqu'à 21% de montant total de l'acquisition de votre bien immobilier. Vous pouvez cumuler deux investissements locatifs dans la limite d'un montant global de 300 000€ maximum.

Seule la défiscalisation immobilière vous offre la possibilité de réduire vos impôts tout en vous créant un capital significatif pour l'avenir.

Nous espérons que ce guide vous aidera à naviguer plus facilement dans cet océan d'options afin d'aborder avec facilité les questions d'impôts et de défiscalisation.